

DELIBERATION N° 81/106 : M.J.C. : PASSATION DE MARCHES AVEC L'ENTREPRISE FLUITEC  
EN REMPLACEMENT DE LA THERMIQUE DE L'EST

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'après avoir contacté plusieurs entreprises avec le Cabinet ARCHE, il s'en est trouvé une qui voulait bien reprendre les lots N° 8 et 9 de l'entreprise la Thermique de l'Est défailante, aux mêmes conditions de prix et de marchés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer avec l'entreprise FLUITEC, 94 Grande Rue à NANCY, les marchés relatifs au lot N° 8 : plomberie-sanitaire pour un montant T.T.C. de 45 570 F et au lot N° 9 : chauffage pour un montant T.T.C. de 208 091 F.